

# Soustraction d'enfant. La mère allemande devant la Justice

**Après avoir dépensé plus de 20.000 € pour récupérer son fils en Allemagne, David Kergus attend avec hâte le procès de son ex-compagne allemande, vendredi, à Guingamp.**

*Xavier, 4 ans, et son père David.*



Photo A.M.

« En tentant de me faire passer pour un père violent, elle va trop loin ». Saint-Agathon, hier. Sur la table du séjour, David Kergus, 37 ans, étale les nombreuses pièces du dossier. À l'étage, Xavier, quatre ans, joue sagement au pompier. Le « père kidnappeur » comme l'a désigné l'an dernier le quotidien allemand Flensburger Tageblatt, attend beaucoup du procès de vendredi. Ce n'est pas lui, le professeur de menuiserie, mais son ex-compagne, de nationalité allemande, que le tribunal correctionnel de Guingamp jugera pour double tentative de soustraction à l'autorité parentale. Une affaire peu commune qui commence le 30 mars 2006.

Nicolette, maman de Xavier, un an et demi à l'époque, quitte précipitamment la France avec son fils sous le bras. Un retour au pays

motivé par un besoin de faire une cure. « Un enlèvement », dénonce alors le père qui porte plainte. Entendu par la Justice française, David Kergus ne retrouve pas pour autant son bambin.

## Détective privé

Treize mois passent. Lassé par l'inertie des administrations française et allemande, il décide de retrouver lui-même son enfant et part outre-Rhin. Tuyauté par un détective privé payé 10.000 €, il retrouve son ex-compagne à Harislee (Schleswig-Holstein). Il est 10 h 30, le mardi 10 avril 2007 quand, après trois jours de planque, David Kergus, entouré de sa mère, de son beau-père et d'Olivier Carrer, fondateur de l'association CEED (Conseil européen des enfants du divorce), passe à l'action pour rapatrier le petit. Au

coin de la rue, Nicolette, 38 ans, rentre des courses. Dans sa poussette, emmitouffé dans sa salopette de ski, Xavier. Sans violence, assure le Guingampais, Xavier est enlevé à sa maman, qui doit se résigner à voir filer la berline louée pour l'opération.

À 200 km/h, sur l'A7 en direction de la frontière. Assis sur la banquette arrière, Xavier « ne pleure pas mais ne comprend pas ce qui se passe ». Papa rassure le bambin, mamie aussi. Tout va trop vite. Alertée par un témoin, la police a déclenché le plan Ring Fahndung, l'équivalent du dispositif Épervier. Hélicoptère, gyrophares... Au bout de 200 km, c'est l'interpellation sur une aire d'autoroute, près de Rensburg, devant les photographes de presse prévenus de la course-pour-

suite.

Aussitôt auditionné par les autorités, David Kergus fait valoir le jugement du tribunal de Guingamp qui, le 22 décembre 2006, lui a confié la garde exclusive de l'enfant en l'absence de la mère. Il invoque la convention de La Haye, ratifiée par l'Allemagne, sur l'enlèvement d'enfants. Le lendemain, 11 avril, David Kergus est convoqué devant le tribunal de Schleswig pour s'expliquer. S'ensuivent deux audiences tendues. Au final, un compromis est trouvé à l'été. La mère accepte de rentrer en Bretagne, le père lui trouve un logement, lui verse une pension et les parents se partagent le droit de garde.

## Fuite à Noël

Las, l'équilibre ne dure pas. La mère, placée sous contrôle judiciaire invoque des maltraitances et rechigne à scolariser l'enfant. Le père s'insurge et voit se profiler le spectre d'un second enlèvement. Crainte confirmée le 24 décembre 2007. David Kergus devait récupérer Xavier à 14 h. Personne au rendez-vous. Direction la gare. Nicolette vient de prendre le train pour Paris. Elle y sera finalement interceptée par la police des airs et des frontières en fin d'après-midi. À 23 h 30, ce n'est pas le père Noël qui prend Xavier dans ses bras, mais son papa. L'expertise psychologique commandée par la juge d'instruction révélera une maman très fragile. Un diagnostic que la défense s'appliquera à démonter vendredi devant le tribunal.